Règlement intérieur de la cantine scolaire

Mis à jour le 1er septembre 2022

Lorsque je mange à la cantine
et pour que le repas soit agréable pour tous :

- Je me tiens bien à table
- Je goûte à tout
- Je ne joue pas avec la nourriture
- J'écoute les consignes du personnel
- Pour que tout le monde s'entende, je ne parle pas trop fort
- Je sors de table dans le calme et sans bousculade
- Je ne fais pas aux autres ce que je ne voudrais pas qu'on me fasse

Nous vous rappelons que la cantine scolaire est un service proposé à vos enfants qui implique le respect de ce règlement.

En cas de non application l'échelle des sanctions est la suivante :

- 1er Avertissement oral
- 2eme Avertissement oral - Appel aux parents
- 3eme Avertissement oral
- Avertissement écrit aux parents
- Exclusion temporaire de la cantine
- Exclusion définitive de la cantine